

BATIMENT

Plan de Développement des Compétences

Entreprises de moins de 50 salariés

Modalités de Participation Financière

2020

BUDGET ANNUEL ENTREPRISE	PLAFOND COÛT PEDAGOGIQUE HORAIRE	PARTICIPATION AUX FRAIS ANNEXES ET AUX FRAIS DE SALAIRES	FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES (hors budget annuel)
Budget annuel pour le financement des coûts pédagogiques	Participation aux coûts pédagogiques Plafond : 30 €* HT / heure / stagiaire	Participation aux frais annexes 8%* des coûts pédagogiques pris en charge (maximum : 1 500 € HT) Participation aux frais de salaires Entreprises de moins de 11 salariés : Dans la limite de 13 €* HT / heure / stagiaire (sur la conventionnelle) Entreprises de 11 à 49 salariés : Dans la limite de 6 €* HT / heure / stagiaire (sur la conventionnelle)	VAE Plafond de 2 000 €* HT / VAE Bilan de compétences Plafond de 2 000 €* HT / Bilan Evaluation CléA (hors formation) Evaluation amont : 500 €* HT Evaluation aval : 250 €* HT Ingénierie AFEST Prestataire externe référencé Constructys : 900 €** HT / jour
- 1 à 9 salariés : 3 600 €* - 10 à 19 salariés : 4 800 €* - 20 à 29 salariés : 6 000 €* - 30 à 39 salariés : 7 200 €* - 40 à 49 salariés : 8 400 €*			
Il existe des financements spécifiques et complémentaires qui sont pris en charge hors budget annuel de l'entreprise			
* Dans la limite des fonds disponibles	* Dans la limite de 840 € HT / jour dans le cas d'une session intra-entreprise	* Dans la limite des fonds disponibles	* Dans la limite des fonds disponibles

BATIMENT

Plan de Développement des Compétences

Modalités de Participation Financière

2020

FINANCEMENTS SPECIFIQUES BATIMENT Entreprises de moins de 50 salariés (Hors budget annuel)

Formations qualifiantes (qualification CCN Bâtiment / certification RNCP / CQP)
Coût pédagogique : Plafond de **30 €*** HT / heure / stagiaire
Durée maximum : 1 200 heures par action
Nombre de stagiaires maximum : 3 par an
Participation possible aux Frais annexes et aux frais de salaires (cf. Recto)

Actions FeeBAT

Coût pédagogique : Plafond de **350 €*** HT / jour
Participation aux Frais de salaires uniquement pour les entreprises de moins de 11 salariés : Plafond de **100 €*** HT / jour

FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES Entreprises de moins de 300 salariés

Actions de coaching

Coût pédagogique (sur conventionnelle)
Plafond : **125 €*** HT / heure / stagiaire
Maximum : **5 000 €*** HT / an / entreprise

Actions de gestion / création / reprise / transmission d'entreprise

Coût pédagogique (sur conventionnelle)
Plafond : **30 €*** HT / heure / stagiaire

Participation possible aux frais de salaire pour les entreprises de moins de 50 salariés (cf. Recto)

FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES Entreprises de 50 à 299 salariés

Participation aux coûts pédagogiques sur présentation d'un **plan de développement des compétences** prévoyant au moins une **formation technique Bâtiment**

Coût pédagogique (sur la conventionnelle)
Plafond : **30 €** HT / heure / stagiaire sur les actions éligibles (cf. accord formation)

Budget entreprise :
Se rapprocher de votre **Constructys régional**

* Dans la limite des fonds disponibles

* Dans la limite des fonds disponibles